

Fiche 11 : Les tours suivants Affelnet Lycée

Fiche 11 : Les tours suivants Affelnet Lycée		
Principes	<p><u>Tour suivant n°1</u></p> <p>1- Public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élève nouvellement arrivé dans l'académie - Élève non affecté : refusé ou en liste supplémentaire sur l'ensemble de leurs voeux - Élève ayant fait l'objet d'une erreur de saisie - Retour en formation initiale <p>2- Formations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} année de CAP ou CAPA - 2^{nde} professionnelle ou 2^{nde} professionnelle agricole - 2^{nde} générale et technologique - 1^{ère} générale, technologique et professionnelle <p>3- Établissements d'accueil concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les établissements publics de l'éducation nationale - Les lycées publics de l'agriculture (sauf 1^{ères} générale, technologique et professionnelle) 	<p><u>Tour suivant n°2</u></p> <p>1- Public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élève nouvellement arrivé dans l'académie - Élève non affecté : refusé ou en liste supplémentaire sur l'ensemble de ses vœux à l'issue du tour principal et du tour suivant n°1 Affelnet - Élève avec une contre-indication médicale découverte post affectation - Retour en formation initiale <p>2- Formations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} année de CAP ou CAPA - 2^{nde} professionnelle ou 2^{nde} professionnelle agricole - Pour les 1^{ères} générale, technologique et professionnelle : tour suivant n°2 si nécessaire <p>3- Établissements d'accueil concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les établissements publics de l'éducation nationale - Les lycées publics de l'agriculture (sauf 1^{ères} générale, technologique et professionnelle)
Modalités et calendrier	<p>1- Le SAIO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmet le vendredi 01 juillet aux établissements une liste des places restées vacantes en 1^{ère} année de CAP, en 2^{nde} pro, en 1^{ère} G ou 1^{ère} T ou en 1^{ère} Pro à l'issue de l'affectation du tour principal Affelnet - Réceptionne la liste des élèves concernés par des erreurs de saisie jusqu'au mardi 05 juillet - 16h - Examine les possibilités d'affectation prioritaire dans Affelnet sur les nouveaux vœux saisis par l'établissement d'origine en cas d'erreur de saisie - Émet une notification manuelle d'affectation en liste supplémentaire prioritaire n°0 pour les erreurs de saisie signalées qui ne peuvent pas être rectifiées dans Affelnet au tour suivant n°1 faute de place disponible 	<p>1- Le SAIO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extrait le vendredi 19 août les places vacantes de SIPA (suivi des inscriptions post affectation) pour les proposer au tour suivant n°2 - Transmet le lundi 22 août à 14h aux établissements une liste des places restées vacantes en 1^{ère} année de CAP et de 2^{nde} Pro après l'appel aux listes supplémentaires

<p>Modalités et calendrier (suite)</p>	<p>2- L'établissement d'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propose aux élèves concernés de candidater sur places vacantes - Fait remplir et signer par le responsable(s) légal(aux) la fiche de candidature Affelnet sur places vacantes (annexe 16) - Saisit les nouveaux vœux dans AFFELNET (3 vœux maximum) en accord avec les familles, y compris en cas d'erreur de saisie, du lundi 04 au mardi 05 juillet - 16h - Fait signer au responsable(s) légal(aux) la fiche de saisie - Transmet au SAIO la liste des élèves concernés par les erreurs de saisie jusqu'au mardi 05 juillet - 16h - Informe les familles des résultats du tour suivant n°1 à partir du jeudi 07 juillet - 16h et les invite à se présenter dans l'établissement d'accueil. - Suit l'état de l'inscription de ces élèves via SIPA (suivi des inscriptions post affectation) <p>3- L'établissement d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consulte les résultats d'affectation du tour suivant n°1 dans Affelnet à partir jeudi 07 juillet - 16h - Édite les notifications d'affectation si nécessaire - Inscrit les élèves jusqu'au mardi 16 août - A l'issue du tour suivant n°1, fait appel aux listes supplémentaires du tour principal et du tour suivant n°1 jusqu'au mercredi 17 août - 12 h 	<p>2- L'établissement d'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propose aux élèves concernés de candidater sur places vacantes - Fait remplir et signer par le responsable(s) légal(aux) la fiche de candidature Affelnet sur places vacantes (annexe 16) - Saisit les nouveaux vœux (3 vœux maximum) dans AFFELNET du mardi 23 au jeudi 25 août - 12h - Fait signer au responsable(s) légal(aux) la fiche de saisie - Informe les familles des résultats du tour suivant le lundi 29 août et les invite à se présenter dans l'établissement d'accueil - Suit l'état de l'inscription de ces élèves via SIPA (suivi des inscriptions post affectation) <p>3- L'établissement d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fait appel aux listes supplémentaires du tour principal et du tour suivant n°1 jusqu'au mercredi 17 août - 12h - Met à jour pour le jeudi 18 août sa base élève (nouveaux inscrits, radiation...) pour que les places vacantes extraites de SIPA par le SAIO soient exactes : ces places pourront faire l'objet d'une affectation au tour suivant n°2 - Consulte les résultats d'affectation du tour suivant n°2 à partir du lundi 29 août - Édite les notifications d'affectation si nécessaire - A l'issue du tour suivant n°2, fait appel aux listes supplémentaires du tour suivant n°2 jusqu'au jeudi 01 septembre - Inscrit les élèves jusqu'au vendredi 02 septembre
---	--	---